

## 1) ORGANISATION

L'ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES ORGANISE LE TRAIL DES 6 BURONS le Samedi 2 septembre 2017 se déroulant sur le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Suivants les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent. En cas de conditions météorologiques très défavorables, l'organisation s'autorise à modifier les parcours initiaux ou à utiliser les parcours de repli.

Tous les départs et arrivées se font : **place du monument à Riom es montagnes avec possibilités d'accéder aux douches.**

**Un rappel des consignes 15 mn avant le départ.**

**LE TRAIL DES 6 BURONS se décline en 3 épreuves : Randonnées Pédestres, Randonnée VTT et Courses pédestres**

## 2) EPREUVES

\* **RANDONNEES PEDESTRES : 12 OU 24KM** dénivelés de 350 et 700M positifs départ à 10h Place du Monument à Riom es montagnes.

\* **RANDONNEES VTT : 24/44/62** km dénivelé total de 1900m positif. Départ à 9h Place du monument à Riom es montagnes.

Les randonnées pédestres ou VTT ne demandent aucun certificat médical.

\* **COURSES PEDESTRES :**

**LA CROIX DU JUBILE : Course pédestre de pleine nature, de 12 km** pour environ 350m de dénivelé positif. Epreuve ouverte à tous licenciés ou non (avec certificat médical) **âgés de 16 ans révolus (cadet)**. Le départ est fixé le Samedi 2 Septembre 2017 à 14h30 place du Monument à Riom es Montagnes.

**LA GENTIANE : course pédestre de pleine nature de 23 km** pour environ 600m de dénivelé positif. Epreuve ouverte à tous, licenciés ou non, (avec certificat médical) **âgés de 18 ans révolus (juniors)**. Le départ est fixé le Samedi 2 Septembre 2017 à 14h30 place du Monument à Riom es montagnes.

**LES 6 BURONS : course pédestre de pleine nature de 69 km** pour environ 2500m de dénivelé positif. **En auto suffisance**, individuel ou en relais de 2. Epreuve ouverte

à tous licenciés ou non (avec certificat médical) **âges de 20 ans révolus**. Le départ est fixé à **8h30 place** du Monument à Riom es montagnes

**Pour le trail des 6 burons et le relais, deux barrières horaires seront mises en place au col de serre (buron d'Eylac) 4H30 heures après le départ. Au Ravito de la Gayelle 9 heures après le départ.**

**LE RELAIS : S'effectuera au Col de SERRE au 31 km.**

. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle (le Buron d'Eylac) **avant l'heure limite fixée**.

. Tout coureur **mis hors course** et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, **sous sa propre responsabilité et en autonomie complète**, sachant que le dé-balisage est effectué par les serre-files.

### **3) CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Pour valider son inscription, le coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

\* La copie de sa licence Athlé en compétition, Athlé en entreprise, Running ou pass running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

\* Copie de sa licence UFOLEP, FFCO, FFMP ou la FFT en cours de validité à la manifestation

\* La copie de son certificat médical de non contre indication à la pratique d'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition de moins d'un an à la date de la manifestation.

### **4) INSCRIPTIONS**

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien sur le site internet partenaire **klikego**, sur **place** la veille ou le jour même (**majoration de 2€ le 1<sup>er</sup> septembre et le 2 septembre**), **par courrier** adressé à la trésorière de l'association :

Association Vie et Montagnes  
Marie-Noëlle GUIMARD  
74 avenue de la République  
15400 Riom es Montagnes

**Droit d'engagement :**

- **LA CROIX DU JUBILE** : 10€
- **LA GENTIANE** : 12€
- **LES 6 BURONS** : 25€ en individuel – 13 €x2 pour le relais
- **RANDONNEES VTT** : 10€
- **RANDONNEES PEDESTRES** : 6€ dont 3€ reversés à la Ligue Contre le CANCER

## 5) RESERVATION DU OU DES REPAS

Vendredi soir la **PASTA PARTY** : 10€

Samedi soir **Repas avec animation** : 12€ pour les coureurs, 15€ pour les accompagnants et visiteurs

Les repas sont à réserver avant le 21 Août 2017

## 6) ANNULATION INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- **Accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.**
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant le **conjoint ou concubin, ses ascendants au premier degré**, ce dans **les 30 jours précédant la manifestation.**

- En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre indication à participer à la course. Toutes autres causes d'annulation doivent être justifiées par un certificat délivré par l'autorité compétente.

- **Condition d'indemnité**: Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée du certificat médical ou décès, **au plus tard le 21 Aout 2017.**

- En cas d'accident, maladie ou **décès la semaine qui précède la course, les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.** En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de **5€ pour frais de dossier**

## 7) EQUIPEMENT

Lors du retrait des dossards, **Vérification du Matériel obligatoire pour le TRAIL DES 6 BURONS :**

- GOBELET personnel (type éco-tasse) pour les ravitaillements. Pour une démarche éco-responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement
- Une réserve d'eau de 0.75 litre minimum
- Couverture de survie
- Sifflet

### **Matériel recommandé et /ou conseillé**

- Téléphone mobile s'assurer du chargement avant départ
- Coupe vent ou vêtement contre la pluie
- Bâtons de marche

## **8) ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS**

Des **contrôles inopinés** pourront avoir lieu sur les parcours. Tout **contrevenant sera immédiatement mis hors de course.**

Pour l'ensemble des courses, **le dossard est disposé sur la poitrine, ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité** pendant la course et par temps de pluie.

**Le port de ce dossard sur le sac ou la jambe n'est pas autorisé.**

**Un cadeau de bienvenue sera remis aux 500 premiers inscrits.**

Le Retrait des dossards se fera la **veille dès le vendredi 1 septembre à 17 heures et le samedi 02 septembre dès 7 heures place du Monument à Riom es montagnes.**

Tout engagement est personnel. Aucun **transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable** en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **9) POSTES DE CONTROLE ET RAVITAILLEMENT**

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours. Seuls les coureurs porteurs **d'un dossard visible et d'un ruban au poignet** pour les randonneurs ont accès aux postes de ravitaillement.

**Rappel : Pas de gobelets jetables sur les parcours des 6 burons à partir de la VIDAL (1<sup>er</sup> ravito)**

## **10) SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

- Numéro de téléphone sera donné à l'inscription
- Surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec poste de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.
- L'Association Vie et Montagnes se réserve le droit d'instaurer les délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.
- Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## 11) ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit **obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard**. Le responsable du poste de contrôle invalidera son dossard en le récupérant et préviendra les postes de contrôles suivants. **Des navettes seront mises à disposition** pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

**Un coureur pris en charge par les services de secours de l'organisation ou conventionnels** se trouvera de ce fait **sous l'autorité des services de secours** et devra interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

## 12 ) PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses, les coureurs s'engagent à :

- **Respecter l'environnement traversé**
- **Suivre le parcours balisé sans couper les sentiers**
- **Ne pas jeter de déchets sur le parcours**

- Ne pas utiliser de moyens de transport
- Porter le dossard autre que sur la poitrine ou le ventre
- Ne pas posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- Refuser de se soumettre au contrôle anti-dopage
- Ne pas porter assistance à tout coureur en difficulté
- Refuser de se laisser examiner par un médecin et ne pas respecter sa décision

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## 13) JURY D'ÉPREUVE

Il est composé :

- Du comité d'organisation,
- De l'équipe médicale présente sur la course
- Des responsables des postes de contrôle concernés

## 14) MODIFICATION DES PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ET ANNULATION DE COURSE

En cas de conditions **météo trop défavorables**, l'organisation **se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier** les parcours et les barrières horaires.

## **15) ASSURANCE RESPONSABILITE**

L'épreuve est couverte par une **assurance responsabilité civile souscrite par l'association Vie et Montagnes**. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et **il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement**. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire à une **assurance individuelle accident**, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou par l'équipe médicale), **la responsabilité de l'organisation est dérogée**.

La participation à l'épreuve se fait **sous l'entière responsabilité des concurrents** avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve

## **16) ENVIRONNEMENT**

**PARCE QUE NOUS AIMONS LA NATURE RESPECTONS LA.**

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

**NE JETEZ PAS EMBALLAGE NI MOUCHOIR**

Respectez la faune et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe **PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE ET GRAND SITE DU PUY MARY VOLCAN DU CANTAL**, et d'y revenir. Tout concurrent surpris en infraction **sera immédiatement disqualifié**

La démarche éco-responsable se poursuit sur le parcours des 6 Burons en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)

## **17) CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge. Une remise des prix s'effectuera sur le site d'arrivée.

Les résultats seront disponibles (par la suite) sur le site internet de l'épreuve.

## **18) DROIT A L'IMAGE**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Renseignement :

ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES, CHRISTIAN AGUILERA Président